

DEC201621DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2201 - Observatoire de Paris**

## LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS2201 intitulée Observatoire de Paris, dont le directeur est M. Claude CATALA ;

**Vu** la décision DEC200896INSU du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de M. Claude CATALA et nomination de Mme Fabienne CASOLI aux fonctions de directrice de l'UMS2201 à compter du 13 mars 2020 ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Christine BALSAMO (AI), à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La directrice d'unité  
Fabienne CASOLI

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.